

*Date de dépôt : 30 mars 2012*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à l'interpellation urgente écrite de M. Guy Mettan : Peut-on sauver les fouilles lacustres du quai Gustave-Ador ?**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 16 mars 2012, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

*En fin 2009, a débuté un chantier de sauvetage archéologique sur le plus vaste site lacustre préhistorique de la rade de Genève : la station du Plonjon, au large du quai Gustave-Ador.*

*Le projet de construction de la nouvelle plage des Eaux-Vives empiète sur le site du Plonjon, attribué à l'âge du bronze final (env. 1 000 ans av. J.-C.). Néanmoins la destruction de ce site archéologique classé était inévitable, en raison de l'érosion naturelle et du courant qui balaie la rade de Genève.*

*Le 4 décembre 2009, le Grand Conseil votait à l'unanimité le crédit de réalisation du projet de nouvelle plage et port des Eaux-Vives (61 millions). Dans ce crédit, figure le sauvetage archéologique du site du Plonjon, devisé à 2 650 000 F. Les fouilles, entreprises en 2009, devraient se terminer en fin 2012, suivies par les travaux d'analyse prévus jusqu'en fin 2013.*

*Cette étude, placée sous la responsabilité du DCTI (service cantonal d'archéologie), était donc, jusqu'en fin 2011, financée par le DIM (service de la renaturation des cours d'eau) sur le crédit de réalisation Plage+Port. La réalisation des travaux est confiée à l'Institut Forel de l'Université de Genève.*

*Actuellement, cinq campagnes de fouilles de trois mois ont déjà été effectuées sur le site. Les premiers résultats scientifiques sont très prometteurs et permettront de faire connaître au public genevois l'histoire et le développement de la première agglomération importante de notre canton. Une restitution des résultats au public sous la forme d'une grande exposition,*

montée en 2014 ou 2015, est d'ores et déjà programmée. Tous les détails figurent sur le site web : <http://anthro.unige.ch/plonjon/>.

Dans cette situation, la suppression dans le budget 2012, lors de la séance du Grand Conseil du 16 décembre 2011, du crédit consacré par le DIM au projet Plage+Port dans lequel les recherches archéologiques sont comprises tombe au plus mauvais moment ! Une interruption des fouilles pendant une année serait catastrophique pour le projet, l'équipe d'archéologues plongeurs devrait être dissoute, toute la dynamique développée depuis 2009 serait stoppée et les pertes en données scientifiques seraient importantes, ainsi qu'un surcoût financier inévitable pour « relancer la machine ». Cet arrêt n'est donc pas envisageable, les fouilles du site de Genève-Plonjon doivent se poursuivre et se terminer comme prévu en fin 2012 !

Sur le budget des recherches calculé en janvier 2009, il reste encore pour les deux dernières campagnes de terrain 2012 une somme prévue de 708 000 F. Les travaux d'élaboration en 2013 seront financés avec la dernière tranche du crédit réservé à cet effet. Une restitution des résultats au public sous la forme d'une grande exposition, montée en 2014 ou 2015, est d'ores et déjà programmée.

En marge de ce problème, strictement budgétaire, il y va aussi de la crédibilité de notre canton en matière de culture et de sauvegarde des sites historiques. En juin 2011, l'ensemble des sites palafittiques de l'arc alpin a été classé patrimoine mondial de l'humanité par l'Unesco. Le canton de Genève figure en bonne place dans ce classement par rapport aux autres cantons suisses. En conséquence, notre patrimoine archéologique sous lacustre possède maintenant une visibilité autant nationale qu'internationale. Cela serait une très mauvaise image pour Genève de reconnaître qu'un projet de fouille de sauvetage de cette importance doit être arrêté à une année de sa fin par manque de financement.

**Ma question est la suivante :**

**Compte tenu de ces éléments, le Conseil d'Etat peut-il assurer la tranche de financement prévue en 2012 pour la fouille de sauvetage du site archéologique, afin que les recherches entreprises puissent se poursuivre et se terminer comme prévu dans de bonnes conditions ?**

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat entend déposer à bref délai une demande de dérogation pour engager des dépenses devant la commission des finances, à hauteur de 708 000 F, en vue de couvrir les coûts prévisibles des fouilles archéologiques prévues en 2012, à porter sur la loi de financement 10533.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

### AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Anja WYDEN GUELPA

Le président :  
Pierre-François UNGER